

L'Écho DU VAL

Lettre d'information N°1 - Juin 2015
de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Val Dhuy Loiret

ÉDITO

2015, nous y sommes !

“ Première échéance très importante qui paraissait pourtant si lointaine lors de l'adoption de la Directive Cadre sur l'Eau en décembre 2000. Cette directive a pour objet de permettre l'atteinte du bon état des eaux (cours d'eau, plans d'eau, nappes...) dans des délais contraints, 2015 étant la première date butoir pour les masses d'eau en meilleur état.

Les milieux pour lesquels l'atteinte du bon état est plus complexe (contraintes écologiques, économiques, sociales...) bénéficient d'un report de délai (2021 ou 2027). Sur notre territoire, les objectifs ont été fixés par dérogation à 2027. Pourquoi ce délai supplémentaire ? Il faut le dire, les cours d'eau du bassin du Loiret sont en mauvais état et nous avons besoin de plus de temps pour atteindre notre but.

De nombreux acteurs sont mobilisés au sein de la Commission Locale de l'Eau, véritable parlement de l'eau au service de votre territoire. Ensemble, nous allons parvenir à la mise en place d'actions concrètes sur le terrain. Néanmoins avant de vous dévoiler le détail de ces actions, qui feront l'objet d'un prochain numéro, nous vous proposons de faire un point sur l'état global du territoire. Nous vous présenterons également les principaux résultats d'une étude conduite en 2014 sur la thématique des zones humides.

N'oublions pas que l'eau reste l'un des enjeux majeurs de notre siècle et que nous avons le devoir de satisfaire les différents usages en prenant en compte la nécessaire protection de notre environnement. Nous avons tous un rôle à jouer en tant que citoyen.

Vous souhaitant une bonne lecture.



Fabienne d'Illiers,
Présidente de la Commission locale de l'eau

+ ZOOM SUR

... la consultation sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), le programme de mesures (PDM) et le Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) 2016-2021.

Tous les citoyens, tous les organismes (collectivités, associations, groupes...) peuvent participer aux prises de décisions dans le domaine de l'eau.

Aujourd'hui, le comité de bassin et l'État souhaitent connaître votre avis sur les actions à mener pour gérer l'eau, prévenir les risques d'inondation et préserver le milieu marin.

Ils ont élaboré trois documents qui décrivent les objectifs et les actions à mener, c'est sur ces documents que vous êtes consultés jusqu'au 18 juin 2015.

DONNEZ VOTRE AVIS !

Consultation du public sur l'eau



Plus d'information sur :
<http://www.prenons-soin-de-leau.fr/>

Quel est l'état actuel DE NOS RIVIÈRES ?

Qu'est-ce que LE BON ÉTAT ?

En application de la Directive Cadre sur l'Eau, la classification de l'état des masses d'eau superficielles (cours d'eau, plans d'eau...) est établie sur la base de l'écart évalué entre les conditions observées et les conditions de référence pour chaque type de masse d'eau. Ainsi si une masse d'eau présente 75 % de conditions de référence elle est en considérée comme en bon état.

Pour les eaux superficielles, le bon état se définit à partir :

- d'un **état écologique**
- d'un **état chimique**

La notion de bon état pour les eaux souterraines est définie par :

- un **état qualitatif** : respect des normes européennes (AEP), pas d'impact sur les milieux superficiels alimentés
- un **état quantitatif** : équilibre des captages / renouvellement ; pas d'intrusion d'eau salée ; pas d'impact sur les écosystèmes alimentés.

Plus de 150 paramètres sont analysés pour un échantillon d'eau !

LA NOTION DE BON ÉTAT Eaux de surface

État écologique
(biologique,
physicochimie)

Très bon ●
Bon ●



Moyen ●
Médiocre ●
Mauvais ●



État chimique
(normes qualité
environnementales)

Bon ●

Pas bon ●

LA NOTION DE BON ÉTAT Eaux souterraines

État quantitatif

Bon ●



Médiocre ●



État chimique
(directive fille)

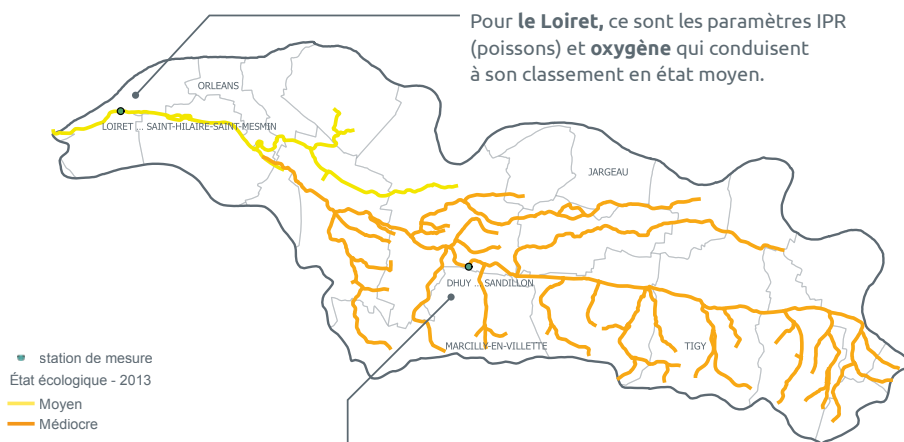
Bon ●

Pas bon ●

De nombreuses analyses de paramètres biologiques (poissons, végétaux...) et physico-chimiques (nitrates, phosphore, pesticides...), qui définissent pour chacun d'entre eux un état de très bon à mauvais, sont effectuées au niveau de deux stations de mesures sur le territoire.

Ceci permet de définir sur quels paramètres les efforts doivent être conduits et de connaître l'état global de la rivière.

ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES (2013*)



Pour le Loiret, ce sont les paramètres IPR (poissons) et **oxygène** qui conduisent à son classement en état moyen.

L'état est médiocre sur le Dhuy notamment à cause des **éléments biologiques** (poissons, diatomées et macro invertébrés) qui reflètent tous un mauvais état du cours d'eau. On relève également un problème sur le critère phosphore et carbone organique dissous.

ÉTAT DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES (2013*)

On compte 5 nappes souterraines sur le territoire du SAGE, 2 sont des nappes de surface, 3 sont des nappes captives. 3 nappes sur 5 sont classées en bon état, l'une est déclassée à cause du paramètre « nitrates », l'autre à cause d'un mauvais état quantitatif.

Plus de détails sur la qualité des rivières et des nappes dans le tableau de bord du SAGE consultable en ligne sur www.sage-val-dhuy-loiret.fr



Zone humide sur la commune
de Sully-sur-Loire

*Les données mises à notre disposition par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sont toujours décalées d'au moins un an d'où une présentation des données 2013

Étude « inventaire et caractérisation DES ZONES HUMIDES ET DES PLANS D'EAU »

Mettre en évidence les zones humides à fort intérêt patrimonial et les zones humides ordinaires présentant un potentiel vis-à-vis de la reconquête de la qualité de la ressource en eau, définir des orientations de gestion, inventorier les plans d'eau, tel est l'objectif de l'étude.

L'inventaire des zones humides s'est déroulé en 3 étapes. Tout d'abord une pré-localisation des zones humides a été réalisée. Plusieurs outils ont été utilisés pour y parvenir : collecte des données existantes, analyses spatiales mais aussi et surtout une concertation avec les acteurs locaux avec la mise en place de groupes de travail.

192 zones humides potentielles couvrant une superficie de 2470 ha, soit 8 % du territoire ont été répertoriées.

Dans un second temps, des relevés terrains durant 20 jours ont permis de recenser 94 zones humides et 147 plans d'eau.

TYPE D'ENTITÉ	NBRE D'ENTITÉ	SUPERFICIE TOTALE (HA)	% DE LA SUPERFICIE DU TERRITOIRE
Zones humides fonctionnelles	77	1200	4 %
Zones humides dégradées	15	240	< 1 %
Zones très probablement humides	2	116	< 1 %
Plans d'eau	147	170	< 1 %

La troisième phase a consisté à hiérarchiser les zones humides. Les différents enjeux du territoire – alimentation en eau potable, qualité de l'eau, étiage, inondation, biodiversité – ont été étudiés et mis en relation avec les fonctionnalités des milieux humides identifiés.

Ainsi les zones humides effectives répertoriées sont globalement bien préservées. Elles présentent de nombreuses

fonctionnalités appelées services écosystémiques tels que la régulation naturelle des crues, la recharge des nappes, l'épuration des eaux. Des zones humides ont cependant été dégradées. La phase de hiérarchisation a permis d'identifier des milieux fonctionnels ou dégradés situés sur des zones à enjeux du territoire. Il est important de souligner que toutes les zones humides du territoire nécessitent une préservation.

Qu'est-ce qu'une ZONE HUMIDE ?

On entend par **zone humide** les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année (*art L.211-1 du code de l'environnement*). Elles sont déterminées soit par des critères de végétation ou de sol.

ATTENTION !

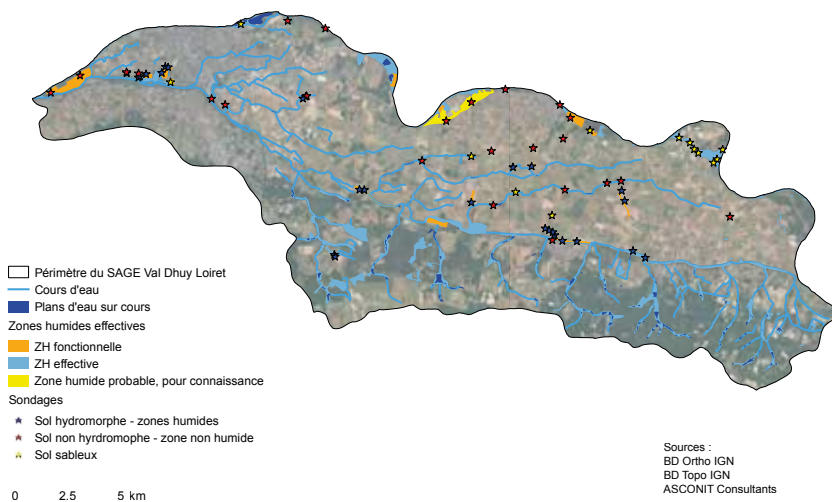
Ne pas confondre « zone humide » et « zone inondable » : une zone humide ne se limite pas à la zone inondable d'un cours d'eau - une zone inondable n'est pas nécessairement humide.

Pourquoi LES PRÉSERVER ?

Les zones humides présentent des fonctionnalités :

- **hydrauliques** : régulation naturelle des crues, recharge des nappes, soutien naturel d'étiage
- **épuratrices** : interception des matières en suspension, régulation des nutriments
- **biologiques** : intérêt patrimonial d'espèces, corridor biologique, stockage de carbone

Leur suppression conduit à des problèmes économiques et patrimoniaux pour l'Homme, notamment dus au développement de méthodes alternatives coûteuses.





Le Dhuy à Tigy



Le Loiret à Olivet

L'OUTIL CONTRAT TERRITORIAL

Le contrat territorial est un outil de programmation pluriannuel mis en place par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, principal financeur des actions dans le domaine de l'eau.

L'Agence accompagne différents porteurs de projets, notamment les syndicats de rivière, dans le montage et la réalisation d'actions sur leur territoire afin de réduire les différentes sources de pollutions ou de dégradation physique des milieux aquatiques. L'échelle d'intervention est le bassin versant ou l'aire d'alimentation de captage.

Le contrat comporte deux phases :

- une phase d'élaboration, préalable à la signature du contrat (étude, mobilisation des acteurs)
- une phase de mise en œuvre du contrat avec la réalisation des actions programmées

Le contrat territorial peut concerner une ou plusieurs thématiques. Il est conclu pour une durée maximale de 5 ans avec le porteur de projet, les maîtres d'ouvrage et les partenaires techniques et financiers.

Les projets doivent être en cohérence avec les objectifs fixés par la Commission Locale de l'Eau.

AVANCEMENT SUR LE BASSIN DU LOIRET ET DU DHUY

L'année 2014 a été consacrée à la réalisation des études permettant d'établir le programme d'actions des 5 années du contrat.

L'étude « pollutions diffuses » portée par la CLE s'est terminée fin 2014. Le Syndicat Intercommunal du Bassin

du Loiret (SIBL) a de son côté engagé l'étude bilan prospective pour le volet milieux aquatiques. La procédure administrative sera terminée courant 2015.

La signature du contrat est ainsi envisagée pour fin 2015.

Dernières parutions DU SAGE

Consultable en ligne sur
www.sage-val-dhuy-loiret.fr

Guide des riverains



Tableau de Bord



AGENDA

> 18 JUIN

Réunion publique de présentation du contrat territorial Dhuy-Loiret, volet milieux aquatiques organisée par le Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret (SIBL).

Salle de la Maugerie
Vienne en Val • 18h00.
Contact SIBL : 06 76 44 78 52

CONTACT SAGE

> CARINE BIOT

Tél. : 02 46 47 03 05
mail : contact@sage-val-dhuy-loiret.fr

Juin 2015 / Publication
de la Commission Locale de l'Eau



Structure porteuse du SAGE



Édité grâce au soutien financier de



et des 21 communes du SAGE